

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2021-189

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2020-142 du 1^{er} juin 2020
nommant Madame Céline HENRY, Responsable du pôle pilotage budgétaire au sein du service pilotage budgétaire, audit et contrôle internes du Département des Affaires Financière de l'Inserm ;

Vu la décision n°2021-87 du 1^{er} février 2021
accordant délégation de signature à Madame Céline HENRY, Responsable du pôle pilotage budgétaire au sein du service pilotage budgétaire, audit et contrôle internes du Département des Affaires Financière de l'Inserm ;

DECIDE :

- Article 1 :** Madame Céline HENRY étant appelée à d'autres fonctions, Il est mis fin à ses fonctions de Responsable du pôle pilotage budgétaire, au sein du Département des Affaires Financières de l'Inserm.
- Article 2 :** Les décisions n°2020-142 et n°2021-87 sont abrogées.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2021.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH